Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-02		
Date validation officielle : 17 janvier 2008	**Objet** : Evaluation d'incidences du projet PEATWARM- RNR des Tourbières de Frasne	**Vote** : Avis favorable avec recommandations

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 18 décembre 2007, a examiné la notice d'évaluation des incidences du projet de recherches « Peatwarm » sur les habitats et espèces des tourbières de Frasne, classées en réserve naturelle régionale. Ce dossier, constitué par F Laggoun, (coordinatrice du projet - Université d'Orléans) est déposé au titre de quatre procédures : Natura 2000, réserve naturelle régionale, arrêté de protection de biotope et autorisation relative aux espèces protégées.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 janvier 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Sébastien Y. ROUE (animateur du groupe de travail).

Vu la notice d'incidences du projet de mise en place d'une station de recherche dans la réserve naturelle régionale de Frasne,

Considérant que le projet de recherches "Peatwarm" a fait l'objet d'une évaluation positive par l'Agence Nationale de la Recherche et qu'il présente un fort intérêt scientifique,

Considérant que la notice d'évaluation des incidences rend bien compte des enjeux de préservation des habitats et des espèces présents sur le site,

Considérant que l'impact du projet de recherches – non nul – sur les habitats et espèces sera limité au strict nécessaire,

Désirant que de tels projets scientifiques associent, dès que possible, les gestionnaires des sites et le CSRPN afin d'intégrer les enjeux et les réglementations en vigueur et d'apporter leurs expertises et conseils,

le CSRPN

souligne :

- qu'il convient de limiter au maximum l'impact du projet sur les tourbières initiales relevant du *Sphagnetum magellanici* constituant des milieux de haute valeur patrimoniale, rares en Franche-Comté,

demande que :

- la mise en place effective du ponton et de la plateforme soit encadrée par le gestionnaire du site qui s'appuiera sur les avis d'experts nécessaires,
- soit réalisé un suivi d'impact des dispositifs d'accès par le porteur du projet qui sera rapporté annuellement au CSRPN.

Avis du CSRPN N° 2008-02

Avec les demandes formulées, le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité à la notice d'incidences du projet Peatwarm sur la réserve naturelle régionale des Tourbières de Frasne.

Le Président du CSRPN

Michel CAMPY